

## Compte rendu Sud Santé Sociaux CMP 66-79-CHRS du 12 Octobre 2022.

L'ordre du jour de la plénière :

- Validation du relevé de décisions de la CMP du 8 septembre 2022.
- Politique salariale
- Calendrier 2023
- Régime de prévoyance CHRS - CPPNI
- Couverture des négociateurs
- Assistants familiaux
- Statut des surveillants de nuit et maitresses de maison
- Prise en charge des frais des négociateurs CHRS
- Mesures relatives au COVID
- Enquête NEXEM

Déroulement de la séance :

La CMP commence par une suspension de séance à la demande des Organisations Syndicales. Le but de cette suspension est de faire le point avec les OS présentes, concernant les faits qui se sont produits lors de la dernière CMP BASSMS du 3 octobre. Cette dernière ayant donné lieu à une motion intersyndicale et à l'arrêt des négociations par l'ensemble des OS. L'idée est de s'assurer que chacun des négociateurs présents soient bien informé, notamment la CFTC, absente de la CMP BASSMS car non représentative.

Les OS s'accordent ensuite à la rédaction d'une nouvelle motion intersyndicale :

*« Face au blocage des négociations dans le champ de la BASSMS,  
Face au barrage systématique des employeurs aux propositions de négociations dans la CCNT 66 et les accords CHRS,  
L'ensemble des OS (CFDT, CFTC, CGT, FO et SUD) interrogent les employeurs sur les dispositions dans lesquelles ils se trouvent au moment de débuter cette séance :*

- En ce qui concerne l'extension du complément de salaire de 183€ net à l'ensemble des salariés ;*
- En ce qui concerne l'alignement des rémunérations de notre secteur avec celles du secteur public ;*
- En ce qui concerne la transposition de la hausse du SMIC dans les classifications et en ce qui concerne le respect de l'échelle des salaires ;*
- En ce qui concerne le respect du paritarisme et de la négociation, à partir des propositions régulièrement portées par les Organisations Syndicales à chaque séance ?*

*L'inaction patronale n'est pas acceptable pour les salariés et leurs organisations Syndicales.*

*Les Organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, FO et SUD demandent aux employeurs d'apporter des réponses claires et d'ouvrir sans attendre de réelles négociations. »*





En fonction des réponses apportées par Nexem, une nouvelle suspension sera possible.

Autre information concernant la transposition de l'indice de la FPH au secteur privé, une conférence salariale aura lieu avec la DGCS le Jeudi 20 octobre à 15h30.

Reprise de séance :

Lecture de la motion.

En réponse à quoi Nexem répond simplement qu'il y a à l'ordre du jour un point sur la politique salariale et propose donc de continuer le déroulement de cette réunion.

### **Déclaration liminaire SUD qui fait lecture de l'appel à la 9ème rencontres nationales du travail social en lutte :**

*Appel issu des 9èmes Rencontres Nationales du travail social en lutte (ci-joint)*

*Le week-end des 8 et 9 Octobre 2022, a permis de regrouper des étudiant.es, salarié.es du public comme du privé, syndiqué.es, non syndiqué.es, issus de 27 départements. Nous nous sommes réunis lors des 9èmes Rencontres Nationales du travail social en lutte à Aubervilliers (93). Nous appelons nos collègues à nous rejoindre dans la mobilisation.*

*Que ce soit dans le social ou dans d'autres secteurs, le constat est le même : la colère monte. Les dernières mobilisations historiques nous permettent de confirmer que les salarié.es et étudiant.es de l'ensemble du secteur sont prêt.es à se rendre visible en prenant la rue.*

*Les organisations patronales, main dans la main avec le gouvernement, détruisent nos conditions de travail, d'accompagnement et de vie. Les collègues y perdent le sens de leur métier, et continuent d'être précarisé.es ; à cela se rajoute les dérives de la sous-traitance. Nous dénonçons la duplicité des organisations patronales de notre secteur qui, alors qu'elles appellent à se mobiliser, refusent lors des négociations l'extension des 183 € à l'ensemble des professionnel.les.*

*Le patronat institue la dévalorisation des métiers majoritairement féminins, 9 salarié.es du social sur 10 sont des femmes. Nous ne sommes pas dupes de la non reconnaissance de nos métiers en matière de qualification et de salaires. Nous réaffirmons que notre secteur est lié aux luttes féministes.*

*Face à ce contexte dégradé, nous exigeons l'octroi immédiat du Ségur à l'ensemble des salarié.es du secteur quels que soient les métiers ou fonctions, public comme privé, et l'augmentation de nos salaires d'au moins 300€ indexé sur l'inflation. Une convention collective ne doit pas être négociée au rabais, nous défendrons coûte que coûte nos droits. Nous exigeons un accueil décent en stage et un véritable statut de travailleur.euse du secteur social en formation pour les étudiant.es. Nous défendrons la solidarité face à la marchandisation du secteur qui tente de nous mettre en concurrence par le biais, entre autres, des appels à projet. Nous exigeons des moyens humains et financiers à hauteur des besoins pour l'ensemble de nos revendications et pour la population. Nous refusons d'être un outil de contrôle social, nous dénonçons l'évolution de l'éducatif vers le répressif et nous nous mobilisons pour un travail social émancipateur.*

*Les Rencontres Nationales du travail social appellent : au 29 novembre partout en France, étudiant.es, salarié.es du public comme du privé. Nous appelons à reconduire partout où il sera possible la grève au lendemain du 29 novembre. et au 2 février pour une montée nationale à Paris.*





*Pour que ces dates soient une réussite, nous appelons à organiser des Assemblées Générales, des heures d'informations syndicales partout où c'est possible.*

*De plus, alors que l'inflation est telle que nous devrons choisir entre se nourrir et se chauffer, le gouvernement et le patronat prévoient d'attaquer nos conditions de vie en s'en prenant de nouveau à nos retraites. Face à toutes ces attaques sectorielles et de société, la seule solution sera la convergence des luttes de l'ensemble des salarié.es.*

*Nous relaierons autour de nous l'ensemble des initiatives, construirons et rejoindrons les différentes luttes sectorielles ou interprofessionnelles qui s'appuieront sur cette orientation. Envoyons le message à nos patrons et financeurs, nous serons partout où ils seront !*

### **Validation du relevé de décisions de la CMP du 8 septembre 2022 :**

SUD apporte bon nombre de corrections à amener à ce relevé de décision, qui sont lues et seront envoyées à l'ensemble des OS dans la foulée.

M. REDT pour la DGT acquiesce en rappelant que ces envois se feront également sous le contrôle de tous, Organisations Syndicales et Organisation Patronale. Même s'il souligne qu'effectivement chacun est libre d'apporter des corrections et ajouts sur la façon de retranscrire les débats, l'idée de ce relevé de décision se veut synthétique normalement. Il rappelle que l'esprit n'est pas d'avoir un « Verbatim » de l'ensemble de ce qui est dit par les organisations et que le fait d'être un peu plus synthétique serait bienvenue, bien qu'il considère et comprends le fait que les points substantiels sont importants à apporter pour chacun.

Pour SUD, il ne faut toutefois pas perdre l'esprit du débat, tout en rappelant que cela est mis sous le témoignage des salariés afin qu'ils comprennent bien de quoi il en retourne exactement. A la lecture de ce « relevé de décision », SUD a constaté que beaucoup de choses ont été omise et/ou oubliée et que ces relevés feront, à l'avenir, l'objet d'une attention particulière. Cela sans pour autant faire un « Verbatim » comme cité en amont mais avec un apport de choses effectivement dites durant ces longues réunions.

Mme DUVERT/Nexem reprend également en rappelant que la synthétisation s'est toujours faite ainsi, après libre à chacun de rajouter ce qui lui semble nécessaire.

CGT soutien l'argumentation de SUD et s'arrête sur le terme de « relevé de décision » prêté par NEXEM à ce genre d'écrit. Effectivement pour elle, un RD se veut synthétique, encore faut-il pour l'appeler ainsi, qu'il y ait effectivement des décisions de prises...et/ou encore faut-il qu'il y ait des négociations. Ce qui n'est manifestement pas le cas ici depuis des mois et des mois ! Ce sont donc bien des comptes rendus (CR) de réunion qu'il faut faire.

SUD précise que les RD sont des PV plutôt que des CR. Les CR chaque OS et OP peut en faire un avant le RD/PV de séance. Juridiquement c'est comme en instance CSE, le PV de CPPNI est un document juridique qui prend acte des décisions et débats de séance.

SUD demande également que les projets de RD soient transmis en format facilitant les corrections et non en PDF. Chose demandée auprès de Nexem par mail mais sans réponse en retour. Mme DUVERT/NEXEM acquiesce.





### -Politique Salariale :

A ce jour, M. GOCEL/NEXEM annonce qu'il n'y a pas d'évolution concernant l'extension des 183€ et que leur travail actuel est de s'assurer du financement où ce n'est pas encore effectif dans certains départements. Il souligne par ailleurs que la volonté d'NEXEM est bel et bien l'extension des 183€ pour tous.

Concernant les mesures relatives au pouvoir d'achat, il y a effectivement eu des décisions ouvertement prises par le ministre des solidarités, mi-Septembre, de revalorisation pour soutenir le pouvoir d'achat à hauteur de 3,1% qui finalement seront de 3%. NEXEM attend encore un courrier officiel sur le sujet. Donc statu quo une fois de plus là-dessus. Cette mesure devrait être rétroactive au 1<sup>er</sup> juillet.

SUD fait écho de ce qui s'est déroulé lors de la CMP BASSMS de la semaine dernière, et demande s'ils ont enfin eu un mandat de leur fédération concernant l'enveloppe des 183€, si elle venait à arriver ? SUD dénonce une belle rhétorique de la part d'NEXEM sur ce sujet, ajouter au fait que leur réponse de mandat n'a pas été ajouter à leur compte rendu plus que succinct à destination de leurs propres adhérents.

M. GOCEL/NEXEM apporte la même réponse que celle fournie la semaine précédente. « On ne peut pas avoir de mandat sur une enveloppe qui n'existe pas encore »

SUD réitère la même réponse d'incompréhension de cette réponse, en faisant coïncider cela avec l'audace de demander à leurs adhérents et aux salariés de la branche d'appeler à manifester pour cette même enveloppe des 183€. SUD ironise car pour cela et pour le coup, bizarrement, pas besoin de mandat manifestement.

Il s'agit simplement de s'engager à une redistribution d'une enveloppe allouée, purement et simplement, aux exclus. Cette réponse de pseudo mandat confirme donc bien le manque de clarté d'NEXEM dans cette histoire.

NEXEM reprécise que dès lors qu'il aurait cette enveloppe et confirmation du ministère, ils s'activeront à aller chercher mandat rapidement.

SUD insiste et ne comprend pas cette logique patronale qui embrouille au final, et demande à ce que les OS ne soient pas prises pour des imbéciles. « On appelle à manifester sans mandat, on ira le chercher après bref ce manège peut durer longtemps... » SUD demande une nouvelle suspension de séance.

Mme DUVERT dit ne pas prendre les OS pour des imbéciles et précise que le ministère donne des enveloppes et non pas de montant à verser et qu'il y aurait aussi pour cela des négociations à avoir... Pour SUD nous y voilà !!!

En complément d'information, une convocation tombée la veille par la DGCS, invitant les OP et OS à une conférence salariale le jeudi 20 Octobre à 15h30.

A force d'entendre qu'NEXEM échange régulièrement avec le ministère, SUD demande dans une volonté de transparence et de loyauté de la négociation avec OP, la possibilité d'avoir accès à ses échanges avec le ministère. Mme DUVERT précise que ces échanges sont oraux et qu'ils ne disposent pas d'écrit...





Au-delà de cette mascarade, les OS précisent que la revalorisation salariale de 3% est bien trop peu à l'égard des 20 dernières années et de l'inflation galopante.

Les OS dénoncent une fois de plus une volonté de ne plus rien négocier, que cela se passe ailleurs manifestement.

Les 3,5% du départ se sont transformés progressivement en 3,1%, puis en 3%. Le but de cette manœuvre ne serait-il pas de vouloir englober dans cette enveloppe la revalorisation des 183€ pour tous ? Ce qui serait un beau tour de passe-passe d'NEXEM au final...

NEXEM renverra une nouvelle fois à la négociation de la BASSMS et au nouveau champ conventionnel.

Nouvelle suspension de séance demandé par SUD.

Les OS constatent qu'il n'y a plus vraiment de table de négociation. Cela fait trop longtemps que cela dure.

La décision est prise, au vu de l'ODJ de traiter les points importants, Prévoyance et calendrier 2023. Pour le reste les OS s'accordent à dire qu'il faut juste écouter ce que NEXEM a à dire de plus sur les sujets déjà évoqués les mois précédents. Si pas d'avancée notable sur leur positionnement, on en prend note et on restitue cela aux salariés.

### **Une nouvelle déclaration intersyndicale est actée au PV :**

« A nouveau, les employeurs refusent de négocier avec les Organisations Syndicales, laissant salarié-es et associations dans un état d'abandon conventionnel. Les salarié-es, par la voix de leurs représentants syndicaux, ont besoin de réponses. Les OS demandent à ce que soient traités les sujets du calendrier et de la prévoyance CHRS. En ce qui concerne les autres points, faudra-t-il s'adresser directement au ministère pour avoir des réponses ?! C'est ce que feront les OS le cas échéant confrontés au non-respect de la négociation collective libre et paritaire. »

En guise de réponse mais également de mépris concernant cette déclaration, NEXEM demandera simplement si « on continue sur l'ordre du jour ? ».





### Calendrier 2023 :

Contrairement à la volonté d'NEXEM dans le champ de la BASSMS voulant accélérer les rythmes des réunions, il est plutôt question ici de vouloir en mettre le moins possible. Mais les OS ne sont pas d'accord et insistent pour garder un rythme régulier sur cette instance de CMP 66-79-CHRS.

### Les réunions prévues pour 2023.

Mercredi 15 février, Mardi 21 mars, Jeudi 4 mai, Mardi 27 juin,  
Vendredi 15 septembre, Jeudi 5 octobre, Mardi 28 novembre, Mardi 19 décembre.

### Prévoyance CHRS :

Présentation M. BOUCHERON (NEXEM) rappelle ce qu'il avait évoqué lors de la dernière CMP 66 à ce sujet.

Pour rappel, NEXEM annonce que Malakoff Humanis (MH) aurait la volonté d'augmenter les cotisations suite aux pertes subies dues à la COVID, ainsi que leur frais de gestion « pour pouvoir continuer à vivre » disent-ils... cela a été étudié le 29 Septembre en CNTPT.

Pour rappel, les chiffres d'affaires de Malakoff sur les dernières années. 2018 : 520 millions ; 2019 : 460 millions ; 2021 : 222 millions. Le « pour pouvoir continuer à vivre » a du mal à passer.

Cela annonce donc une augmentation des cotisations pour 2023, après l'impossibilité d'augmentation des salaires, la boucle est bouclée.

Toujours est-il que depuis la réunion du 29 septembre en CNPTP, M. Boucheron annonce que l'augmentation voulue par MH portera sur 14% d'augmentation des cotisations à l'horizon 2025. Ce qui n'est pas acceptable car un accord 2021-2024 avait été trouvé pour souhaiter revenir dessus 18 mois plus tard.

Malakoff Humanis est donc revenu en ce mois de septembre en ayant revu ses prétentions à la baisse avec une augmentation de 5% sur les cotisations existantes (aujourd'hui à 2,10% à 2,206%), mais toujours avec les mêmes prétentions pour 2025. Ce que M. BOUCHERON pour NEXEM trouve cohérent, et qu'il présente même comme un « geste » fait par MH.

Pour autant, SUD rappellera les chiffres des bénéfices avancés le mois dernier de Malakoff Humanis sur les dernières années (voir ci-avant), et notamment la dernière année à hauteur de 222 millions d'€. Ledit « geste » de MH a donc du mal à passer encore une fois.

SUD rappelle également que dans cette volonté d'équilibrer le régime, cela pourrait se régler par une augmentation des salaires, ce qui n'est toujours pas à l'ordre du jour. Donc continuons à prendre les salariés pour des imbéciles et faire la part belle aux actionnaires qui continueront à s'en mettre plein les poches.

A l'heure actuelle où il est question de justice sociale, le message envoyé sera donc très fort de sens une fois de plus, et cela contribuera encore plus au mal-être du secteur et à la désertification de celui-ci.

Les nouvelles cotisations seraient donc portées à :

Pour la Tranche A : 2,206%

Pour la tranche B : 3,308%.

Les OS doivent en discuter avec leur fédération. Avant de revenir vers Nexem.





Nexem précise également que la menace d'une résiliation de MH pour juin 2023 serait mise à exécution si aucun geste n'était fait de notre côté. Négociation biaisée une fois de plus !!!!

M. REDT propose d'en rester là pour ce matin et de reprendre l'AM.

Non pour les OS qui rappellent la déclaration faite suite à la seconde suspension de séance. Suite au 2 points (Calendrier et prévoyance), les OS demandent, afin de ne pas perdre du temps à de pseudo négociations, si pour le reste il y aura des avancées/nouveautés concrètes par rapport au mois précédents. Car si tel n'est pas le cas, à quoi bon continuer de rester à cette table ?!

Mme DUVERT répond qu'elle ne peut pas d'emblée, dire que rien ne changera pour l'ensemble des questions/points restants et souhaite en échanger au fur et à mesure des points.

M. REDT défend NEXEM en soulignant que si les négociations n'avancent pas c'est de la faute également des OS. Vives réactions des OS qui soulignent faire des propositions sans cesse déboutées par NEXEM.

Ces réponses sont issues une fois de plus à de la belle rhétorique, mais ce n'est en aucun cas et certainement pas de la négociation, mais bel et bien une coquille vide.

La preuve avec les points qui suivent.

**-CPPNI (demande des OS pour augmenter le nombre de négociateurs, Avant fusion 4 pour la 66 et 4 pour les CHRS, après fusion...4 uniquement pour les 2 champs):**

Plusieurs propositions sont faites par les OS (6 ou 8), mais NEXEM, qui a mandat pour le coup ne souhaite pas changer ses positions, et reste donc sur sa position de 4 uniquement.

Pour revenir sur les propos de M. REDT qui demande aux OS de faire des efforts, ces dernières lui renvoient donc de bien vouloir faire la même chose avec NEXEM, ce qui n'est pas le cas.

M. REDT ne souhaite pas se prononcer là-dessus.

**- Couverture des négociateurs :**

Rien à changer, pas de retour des assureurs ni de nouveautés à apporter.

**- Revalorisation des Assistants Familiaux :**

Rien de nouveau à apporter, c'est affligeant pour ces salariés qui doivent encore et encore attendre.

NEXEM attendait la loi, puis NEXEM attendait le Décret, et maintenant NEXEM attend du nouveau sur les modalités d'applications... ils n'en sont qu'à la prise en main des applications légales... ils ne semblent vraiment pas pressé sur le sujet. Et enfin retour de l'excuse du mandat pour ne pas traiter de cela un peu plus aujourd'hui.

**- Statut des surveillants de nuit et maîtresses de maison de la CHRS/reconnaissance de ces derniers en personnels éducatifs.**

Refus d'NEXEM de traiter le sujet en CMP 66-CHRS et renvoi à la BASSMS et à son projet de Classification, et ne souhaite donc pas négocier de manière « concomitante ».

SUD rappelle que ce terme « concomitant » n'est pas bien choisi et réaffirme ici qu'aucune négociation de leur CCUE n'a encore commencé sur le champ de la





BASSMS, et ce d'autant plus eu égard la CMP BASSMS de la semaine dernière et le départ de l'ensemble des OS de la table des négociations.

**-Prise en charge des frais des négociateurs CHRS (harmonisation entre les remboursements des frais négociateurs CHRS à ceux de la 66 suite à fusion administrée)**

Pas d'avancée non plus

**-Mesures relatives à la COVID**

Demande de FO sur la revalorisation des arrêts covid refusé par NEXEM.

**-Enquête NEXEM**

Mme DUVERT explique que cette enquête ne porte que sur la sinistralité. SUD demande bien la confirmation que cette demande de remontées d'informations ne porte strictement que sur la sinistralité.

Mme DUVERT tourne en rond sur cette question et renvoie une fois de plus sur le champ de la BASSMS.

Une fois de plus SUD renvoie NEXEM au manque de réponse/informations plus précises, cela confirme bien la confiance et la loyauté mise en berne par NEXEM et AXESS dans cette instance.

L'équipe de négociation SUD,  
Deborah, Cédric, Sylvère, Julien

